



Conseils sur la Politique de Transition de l'APS et Nouvelles Exigences

Fair Trade USA

Version 1.0.0

A. Objet

Dans le cadre de la mise à jour de son standard et de la mise en œuvre du Standard pour la Production Agricole (APS) à compter du 1er mai, Fair Trade USA a défini la Politique de Transition de l'APS pour s'assurer que les producteurs aient suffisamment de temps pour atteindre la conformité avec les nouvelles exigences. L'objet de ce document est de présenter les réflexions et fournir des conseils sur la façon de mettre en place la Politique de Transition concernant les nouvelles exigences admissibles de l'APS. Les nouvelles exigences n'étaient en aucun cas couvertes par les critères de conformité dans le standard précédent indiqué. Pour les nouvelles exigences critiques admissibles, veuillez consulter le Résumé des Thèmes de l'APS et Comparaison avec les Standards Précédents de Fair Trade USA.

B. Champ d'application

Les réflexions et les conseils présentés dans ce document s'appliquent à tous les Titulaires du Certificat (TC), Organismes d'Évaluation de la Conformité (OEC) et Auditeurs existants. Les réflexions et les conseils dans ce document ne s'appliquent pas aux nouveaux demandeurs cherchant à obtenir la certification relative au Standard pour la Production Agricole de Fair Trade USA.

C. Documents Connexes

- Politique de Transition de l'APS, version 1.2.0. Ce document peut être consulté à : <http://fairtradeusa.org/certification/standards/download-center>.
- Résumé des Thèmes de l'APS et Comparaison avec les Standards Précédents version 1.0.0. Ce document fournit un résumé des thèmes et exigences de l'APS, et compare celui-ci avec les exigences des standards précédents de Fair Trade USA.
- Formulaire du PAC, version 1.0.0. Ce formulaire sera fourni par le OEC, accompagné du Rapport d'Audit final. Les directives d'utilisation de ce formulaire se retrouvent dans le document du PAC.
- Standard pour la Production Agricole, version 1.0.0. Pour plus de détails sur des sujets spécifiques, voir l'intégralité des modules et critères de conformité dans l'APS.



1. Politique de Transition de l'APS – Rappels Importants

1.1. Les nouvelles exigences Critiques ont été déterminées par Fair Trade USA. Les informations concernant les exigences complètement ou partiellement nouvelles peuvent être consultées dans le Résumé des Thèmes de l'APS et Comparaison avec les Standards Précédents.

1.2. Les audits seront effectués au regard de toutes les exigences de l'APS, ainsi que de toutes les politiques et tous les guides de référence de l'APS pertinents. Les CH sont tenus de respecter la conformité avec tous les critères Critiques de l'APS applicables à l'année de certification du TC, et avec tous les critères de Progrès pour obtenir les Points de Progrès suffisants requis par le module de l'APS à l'année de certification applicable.

1.3. Résumé de la Politique de Transition :

- Seuls les TC existants peuvent bénéficier de la Politique de Transition, aucun nouveau demandeur.
- Une période de transition d'une année, de la publication du standard jusqu'au 1er mars 2018, sera autorisée pour toutes les Non-Conformités (NC) au regard des critères Critiques qui sont complètement nouveaux ou partiellement nouveaux.
- Les exigences habituelles d'audit et de cycle de certification s'appliquent (ex. tout TC à l'audit de l'Année 3 doit satisfaire aux exigences de l'Année 3 de l'APS).
- Aucune demande d'extension concernant de nouvelles exigences au-delà de la période de transition ne sera accordée.
- Voir le document de la Politique de Transition de l'APS pour comprendre toutes ses exigences spécifiques.

2. Audit

2.1. **Pré-Audit** : La Politique de Transition de l'APS a été envoyée à tous les clients existants en mars 2017. Toute question sur la façon dont elle s'applique à des exigences spécifiques devrait être dirigée vers le représentant Fair Trade USA du client.

2.2. **Réunion de Présentation** : Les auditeurs répondront à des questions d'ordre général reliées aux politiques écrites de l'APS de Fair Trade USA (ex. : Politique de Transition de l'APS).

2.3. **Réunion de Clôture** : Les résultats d'audit et les NC nécessitant des Actions Correctives sont présentés au client à la fin de l'audit. Les auditeurs référeront le client à leur représentant Fair Trade USA, à la Politique de Transition de l'APS et au Résumé des Thèmes de l'APS et Comparaison avec les Standards Précédents, pour des conseils supplémentaires sur les nouveaux critères Critiques admissibles.

2.4. **Post-Audit** : Parallèlement au rapport d'audit et au plan d'action corrective (PAC), le OEC fournira un support au client en lui envoyant les documents suivants : Politique de Transition et Résumé des Thèmes de l'APS et Comparaison avec les Standards Précédents.

3. Transition vers l'APS

Les rapports d'audits finaux et les formulaires de PAC fourniront toutes les NC détectées au cours d'un audit. Tout client existant qui effectue une transition vers l'APS peut choisir de postuler à la Politique de Transition de Fair Trade USA, et obtenir une extension pour résoudre une NC relative à tout nouveau critère Critique admissible.



3.1. Organisme d'Évaluation de la Conformité et Titulaire du Certificat

3.1.1. La déclaration de NC à des critères Critiques sera fournie par le OEC dans sa communication au TC.

3.1.2. Les NC à des critères Critiques qui sont complètement nouveaux pour l'APS seront identifiées comme **Complètement Nouvelles** pour signifier qu'elles sont admissibles à une Procédure de PAC Prolongée, voir Exemple 1.

3.1.3. Les NC à des critères Critiques qui sont partiellement nouveaux à l'APS seront identifiées comme **Partiellement Nouvelles** pour signifier qu'une partie des Critères de Conformité sont nouveaux pour l'APS, et que les NC à la nouvelle partie seront admissibles à la Procédure de PAC Prolongée. Le OEC inclura cela dans le formulaire du PAC envoyé au TC, veuillez voir l'Exemple 2.

3.1.4. Les NC à des critères Critiques qui n'ont pas changé depuis le standard précédent seront identifiées comme **Pas nouvelles; ces NC** doivent être résolues à travers une procédure normale de PAC et ne sont pas admissibles à Procédure de PAC Prolongée, veuillez voir l'Exemple 3.

Exemples :

Plan d'Action Corrective

Critères Critiques de Non-Conformité

N° de Critère	Critères de Conformité	Preuve	Taille de l'exploitation agricole	Information à l'Appui	Plan d'Action Corrective	Date	Responsable de la Réalisation
3.5.1. b	<i>S'il a recours à une partie tierce pour recruter des travailleurs migrants, l'employeur a une politique et des pratiques en place pour s'assurer que l'entité avec laquelle il a passé un contrat pour le recrutement est conforme aux exigences du point 3.5.1.a</i>			Complètement Nouvelle			
1.1.1.a.	<i>Le TC comprend l'intention, l'objet et les exigences du Comité Fair Trade, l'évaluation des besoins, et le Plan de la Prime Fair Trade.</i>			Partiellement Nouvelle			
4.2.2. d	<i>Les zones tampons autour des zones protégées, les plans d'eau et les sources d'eau potable sont maintenus. La culture de plantes, l'application d'engrais, l'application de pesticide, et l'élimination des déchets n'ont pas lieu dans les zones tampons.</i>			Pas Nouvelle			

Exemple 1

Exemple 2

Exemple 3



3.1.4. Les TC devraient utiliser le terme **Extension – Plan/Calendrier** dans leur réponse au OEC à travers le PAC pour confirmer leur souhait de recourir à la procédure de CAP prolongée pour les critères Critiques complètement nouveaux, veuillez voir l'Exemple 4. Tel qu'indiqué dans la Politique de Transition, les clients ne sont tenus de présenter qu'un PAC et un échéancier concernant la mise en œuvre avant le 1^{er} mars 2018.

3.1.5. Les TC devraient confirmer leur souhait de recourir à la procédure de CAP prolongée pour les critères Critiques partiellement nouveaux dans leur réponse au OEC à travers le PAC, et spécifier l'aspect des critères Critiques partiellement nouveaux, en utilisant le terme **Extension pour CC partiellement nouveau**, veuillez voir l'Exemple 5.a pour des conseils sur la façon de confirmer.

3.1.6. Le client peut spécifier le composant du critère Critique partiellement nouveau en extrayant cette information du Résumé des Thèmes de l'APS et Comparaison avec les Standards Précédents et en présentant l'action corrective et le calendrier planifiés pour la mise en œuvre avant l'échéance du 1^{er} mars 2018. Veuillez voir l'Exemple 5.b.

Exemples :

Formulaire du PAC

Critères Critiques de Non-Conformité

N° de Critère	Critères de Conformité	Preuve	Taille de l'exploitation agricole	Information à l'Appui	Plan d'Action Corrective	Date	Responsable de la Réalisation
3.5.1.b	<i>S'il a recours à une partie tierce pour recruter des travailleurs migrants, l'employeur a une politique et des pratiques en place pour s'assurer que l'entité avec laquelle il a passé un contrat pour le recrutement est conforme aux exigences au point 3.5.1.a</i>			Complètement Nouvelle	Extension – Plan/Calendrier		Exemple 5.a
1.1.1.a	<i>Le TC comprend l'intention, l'objet et les exigences du Comité Fair Trade, l'évaluation des besoins, et le Plan de la Prime Fair Trade.</i>			Partiellement Nouvelle	Extension pour CC partiellement nouveau pour X raison(s) : Formation à programmer fin octobre	12/15/2017	Exemple 5.b

3.1.6. Les TC doivent s'assurer que leurs réponses dans le PAC sont directement reliées à leur NC. Le OEC recevra et évaluera les réponses des clients pour ces exigences partiellement nouvelles et fournira des directives complémentaires à travers l'examen du PAC.

3.1.7. Le OEC évaluerait les soumissions du client et fermerait la NC ou exigerait des renseignements supplémentaires.



3.1.8. Les TC doivent fournir de nouveaux renseignements supplémentaires au OEC lorsqu'un PAC soumis n'était pas suffisant pour résoudre la NC ou lorsque l'action et le calendrier proposés pour la mise en œuvre n'ont pas été présentés pour les NC qualifiées pour la procédure de PAC prolongée.

3.1.9. Les NC liées à des éléments inchangés de tout critère Critique partiellement nouveau ne seraient pas éligibles à la Politique de Transition de l'APS.

3.1.10. Les clients peuvent demander des conseils auprès de leur représentant du OEC au regard de la Politique de Transition de l'APS et des nouvelles exigences admissibles. Dans tous les cas, le TC peut faire un suivi avec Fair Trade USA pour des clarifications complémentaires concernant les documents et les exigences de l'APS.

